



## Une entreprise qui vise l'excellence par le partenariat de gestion

L'entreprise de construction Construction Albert Jean Ltée, fondée en 1927, poursuit toujours le travail de son fondateur et fêtera ses 80 ans cette année. Spécialisée en construction commerciale et industrielle, cette entreprise de construction générale est maintenant gérée par la troisième génération, et la vice-présidente, Finances, Patricia Jean, explique que l'entreprise poursuit toujours le parcours professionnel tracé par le patriarche et fondateur Albert. « Nous ne sommes pas des promoteurs immobiliers, dit-elle, mais bien des entrepreneurs en construction, que ce soit de la rénovation d'édifices existants, de l'aménagement de bureaux ou même de la construction neuve. »

En demandant à M<sup>me</sup> Jean si c'est préférable et davantage profitable pour un client d'opter pour un contrat de construction sur une base de montant forfaitaire que d'engager un entrepreneur en construction avec un contrat de gérance, elle répond que les deux approches sont bonnes; tout dépend du temps alloué. Elle explique que le contrat à forfait peut être avantageux si l'entreprise et les professionnels dis-

posent du temps voulu pour planifier et réaliser des plans complets et précis, ce qui n'est pas souvent le cas. Tout changement en cours de contrat à forfait peut occasionner d'importants coûts additionnels.

« En fait, dit-elle, le contrat de gérance est préférable lorsque les délais de planification sont très courts. Une fois les plans terminés, nous allons en soumission auprès de sous-traitants et ensuite nous présentons un budget. Celui-ci peut être révisé une, deux et même trois fois à l'occasion. Dès qu'il est accepté, nous réalisons le projet avec pour mandat de respecter l'enveloppe budgétaire et les échéanciers fixés afin de maximiser la qualité. »

« Nous travaillons de concert avec nos clients et les professionnels pour trouver des solutions avantageuses pour eux. Cette façon de travailler, explique M<sup>me</sup> Jean, nous permet également d'établir une plus grande complicité avec nos clients. Plusieurs clients, comme le Groupe Master, Gaz Métropolitain et autres, optent pour le contrat de gestion. Ils nous choisissent comme partenaire d'affaires pour notre expertise, notre réputation, pour la qualité et le respect des échéanciers, et surtout pour avoir la certitude d'un travail bien fait. »

Quels sont les facteurs à considérer pour choisir un entrepreneur en construction ? « Que ce soit une société ou un simple citoyen, la chose la plus importante, c'est la confiance que l'on a en son entrepreneur pour ses capacités à réaliser le projet et son expérience dans le genre de travaux que l'on veut faire effectuer. Et finalement, le prix vient après. Si les gens se basent uniquement sur le prix (le plus bas soumissionnaire sans une présélection, par exemple), ils risquent d'avoir de mauvaises surprises », de préciser M<sup>me</sup> Jean. ●

